

C'est l'heure du grand ménage du printemps

CINDY ROUSSELLE
COMPO-HAUT-RICHELIEU



La belle température s'installe peu à peu et avec elle, vient le désir de faire un grand nettoyage de la maison et du terrain. Tout y passe! On transforme le cabanon et le garage en mode estival, on ouvre la piscine, on prépare le terrain et plus encore.

Quelle que soit votre liste de tâches printanières, il faut garder en tête que les objets dont vous souhaitez vous départir ne vont pas automatiquement aux déchets.

ÇA VA OÙ?

Connaissez-vous le moteur de recherche Ça va où? de RECYC-QUÉBEC? Disponible sur le web et en application mobile, cet outil des plus utiles permet de connaître la destination de valorisation ou de recyclage d'un objet ou d'une matière.

Il suffit d'entrer le nom de sa municipalité et ensuite, le nom du produit à se départir.

L'ENDROIT AUX 1000 «TRÉSORS»

Si vous êtes comme moi, votre cabanon ou votre garage contient une variété d'objets. En faisant le ménage, il faut donc porter une attention particulière pour faire un tri adéquat.

Les pots de peinture et les contenants d'huiles usées sont acceptés sans frais dans plusieurs lieux de dépôt, dont les éco-centres pour les citoyens des municipalités



Le chlore et les produits d'entretien de piscines et de spas sont des produits toxiques qui ne doivent jamais être mis dans un bac de collecte.

desservies par Compo. Pour tous les points de dépôt, visitez ecopeinture.ca et soghu.com.

Vos pneus d'hiver arrivés en fin de vie peuvent être recyclés grâce au Programme

québécois de gestion des pneus hors d'usage 2021-2026. Vous pouvez les laisser à votre garagiste ou encore les apporter dans un éco-centre (sans jantes). Les pneus doivent être exempts de contaminants (béton, sable, etc.).

Les enfants ont tellement grandi que les vélos ne leur conviennent plus? Offrez-leur une deuxième vie lors d'une vente-débarras ou sur un site de petites annonces.

ATTENTION AU CHLORE

Le chlore et les produits d'entretien de piscines et de spas sont des produits toxiques qui ne doivent jamais être mis dans un bac de collecte.

Mis dans un bac, ces produits peuvent causer de graves incendies en entrant en contact avec les autres matières dans la benne du camion. C'est dangereux pour le chauffeur, pour les passants ainsi que pour les équipements.

Ces produits, lorsqu'ils sont d'usage résidentiel, doivent être apportés dans un éco-centre (sans frais pour les citoyens desservis) ou une entreprise spécialisée.

LES ÉCOCENTRES, DES ALLIÉS À CONNAÎTRE

Comme vous avez pu le constater, plusieurs objets provenant du cabanon ou du garage ont pour destination l'éco-centre.

Avant de se rendre sur place, il est important de se renseigner sur le fonctionnement et les horaires de l'éco-centre en visitant compo.qc.ca/ecocentres.

Pour plus de détails sur les façons de réduire ses déchets, visitez compo.qc.ca/reduire.

Vous avez des suggestions de sujets pour cette chronique? Écrivez-nous à cindy.rouselle@compo.qc.ca.